



PLAN DE COUVERTURE ILLIMITÉE DE FTD

Grâce au Plan de couverture illimitée de FTD, les fleuristes membres peuvent desservir les villes et les codes postaux de leur choix en ne payer que pour les résultats. Ne laissez plus votre budget réduire vos commandes.

AVANTAGES DU PROGRAMME :

- Pas de frais mensuels fixes pour les villes et les codes postaux;
- Profil détaillé gratuit pour toutes les villes;
- Pas de frais d'abonnement au répertoire;
- Basé sur les résultats : ne payez que pour les commandes exécutées.
- Inscription de tous les villes et codes postaux desservis;

Plan de couverture illimitée de FTD : seulement **4,99 \$ par commande** exécutée. Optionnel : Fleuriste en vedette - 200 \$/mois additionnel par ville.

Numéro de membre FTD : _____ Nom de la boutique : _____

VILLE	PROVINCE	FRAIS PAR VILLE DESSERVIE	CODE POSTAL	HEURE LIMITE/ MÊME JOUR	FLEURISTE EN VEDETTE (OPTIONNEL)
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

Numéro sans frais : _____

Numéro de télécopieur : _____

Heures d'ouverture : _____

Produits : _____

Qualifications professionnelles : _____

Note : 8 lignes par encadré, 43 caractères par ligne

Signature du membre : _____ Date : _____ Représentant FTD _____

Conditions :

Païement. À compter de mai 2019, les membres se verront facturer 4,99 \$US et 4,99 \$ CAN chaque mois par commande de virement électronique exécutée en vertu du Plan de couverture illimitée. Les membres qui participent au programme optionnel Fleuriste en vedette se verront facturer 200 \$/mois par ville, par mois. Les frais applicables seront affichés dans l'État de compte du Bureau central FTD.

Tarifcation et taxes. Les prix seront ceux en vigueur au moment de l'achat et sont sujets à correction ou à changement en tout temps sans préavis. Le membre est responsable du paiement de toutes les taxes applicables ou de fournir un certificat d'exemption de taxe de vente valide de la manière requise par la loi. FTD se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute commande et de corriger toute erreur, y compris, mais sans s'y limiter, toute erreur de publication, de description, typographique ou autre erreur similaire. FTD se réserve en outre le droit d'annuler toute commande résultant de telles erreurs, même si le Membre a reçu une confirmation de commande de FTD.

Conditions générales. Le membre qui a signé ci-dessus ("membre") de Transworld Delivery, Inc. de Florists' Transworld Delivery, Inc. ("FTD") déclare et garantit par les présentes à FTD que la signature et la livraison de ce formulaire ont été autorisées et approuvées par le membre, et que ce formulaire est valide et crée une obligation juridiquement contraignante du membre, exécutoire conformément à ses conditions. Le présent formulaire et la convention d'adhésion du membre, les programmes FTD que le fleuriste a acceptés, le cas échéant, et les normes, règlements et/ou politiques FTD (tels que modifiés de temps à autre par FTD à sa seule discrétion), qui sont tous intégrés aux présentes par référence et font partie intégrante des présentes, constituent l'entente complète entre les parties concernant l'objet du présent formulaire et leur adhésion au FTD, et annulent toute communication, discussion, négociation et entente antérieure orale ou écrite, entre les parties, qu'elle soit ou non orale.

Annulation. Pour annuler ou modifier le Plan de couverture illimitée FTD du membre ou l'abonnement Fleuriste en vedette, le membre doit envoyer un avis écrit à FTD par l'un des moyens suivants : (i) par courrier certifié avec accusé de réception envoyé au 3113 Woodcreek Drive, Downers Grove, IL 60515, à l'attention de : Services répertoire ; (ii) par courriel avec confirmation par courriel à DirectoryServices@FTDi.com ; ou (iii) par télécopieur avec confirmation de réception par télécopie au 630-719-4804. Les annulations ou modifications prendront effet dans les 30 jours suivant la date de réception de l'avis par FTD, et le membre sera responsable de tous les frais engagés jusqu'à la date d'annulation effective.